

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : 21 février 2023
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BENOÎT Robert, maire de Sutton
BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
CONTRERAS Tatiana, représentante de Bromont
COURVILLE Luc, représentant du Canton de Bedford
DAGENAIS Lucie, mairesse de Frelighsburg
DUBOIS Claude, maire de la Ville de Bedford
FAVREAU Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge
MILLER William, maire de Brome
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand
TÉTREAUULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge et préfet suppléant
VAILLANCOURT Denis, maire de Bolton-Ouest
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Est absente : DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham

Formant quorum sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général et greffier-trésorier, Denis Beauchamp, directeur du service de développement économique, mesdames Mélanie Thibault, directrice générale adjointe (finance et transport), Nathalie Grimard, directrice générale adjointe (gestion du territoire), ainsi que le greffier M^e David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2023
4. Présentation d'un projet d'analyse de démocratie citoyenne par des étudiantes du CÉGEP de Granby
5. Actualités du CLD
 - 5.1. Développement touristique : enjeux en hébergement
6. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 15 février 2023
 - 6.1. Certificats de conformité
 - 6.1.1 Certificat de conformité – Zonage 458-63 - Ville de Farnham
 - 6.1.2 Certificat de conformité – Zonage 1037-31-2022 - Ville de Bromont
 - 6.1.3 Certificat de conformité – Permis et certificat 1041-05-2022 - Ville de Bromont
 - 6.1.4 Certificat de conformité – Zonage 699-22-25 - Ville de Bedford
 - 6.1.5 Certificat de conformité – Zonage 1841-38-2022 - Ville de Cowansville
 - 6.2. Résolution d'engagement de la MRC Brome-Missisquoi sur la préservation de la biodiversité dans le cadre de la COP15
7. Autorisation d'accès à l'espace de réemploi régional pour certains organismes communautaires
8. Cours d'eau
 - 8.1. Résiliation du mandat d'ALPG – Travaux de la branche 4 du cours d'eau North Branch
 - 8.2. Nomination services professionnels – Cours d'eau Surprenant
 - 8.3. Nomination services professionnels – Branche 40C du cours d'eau Morpions

9. Rapport du comité transport adapté et collectif du 9 février 2023
 - 9.1. Avis de motion et présentation du projet de *Règlement 06-0323 modifiant le Règlement 02-0122 concernant l'organisation du transport collectif et du transport adapté de personnes dans la MRC Brome-Missisquoi*
 - 9.2. Report de l'échéance du projet LI-MIT (Laboratoire sur le transport intelligent)
10. Autorisation de négociation d'un contrat de gré à gré avec Ami-Bus inc. – Service de transport collectif et adapté par autobus et minibus sur l'ensemble du territoire
11. Nomination du représentant sur la Table des porte-parole du Réseau de développement social de Brome-Missisquoi
12. Rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 8 février 2023
 - 12.1. Demande d'aide financière au MAMH pour la réalisation d'un projet particulier en lien avec les milieux naturels pour l'année 2022-2023
 - 12.2. Demande d'aide financière au MAMH pour la réalisation d'un projet particulier en lien avec l'enjeu de l'approvisionnement en eau pour l'année 2023-2024
 - 12.3. Autorisation de demander une aide financière au réseau de développement social de Brome-Missisquoi – Projets relatifs à l'enjeu de l'abordabilité en habitation
 - 12.4. Autorisation de signature de l'entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres 2023 – 2025
 - 12.5. Avis de motion et présentation du projet de Règlement 04-0323 concernant l'administration des finances, déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au directeur général et à certains autres fonctionnaires
 - 12.6. Nouveau fonds pour le maintien des services de proximité
13. Rapport du comité de sécurité publique du 16 février 2023
 - 13.1. Diminution des effectifs policiers : Demande au ministre de la Sécurité publique de revoir sa position
14. Séance de photos des maires le 21 mars à partir de 18 h
15. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de février et de mars 2023
16. Correspondances
17. Questions diverses
18. Deuxième période de questions du public
19. Levée de la séance

60-0223

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen questionne le conseil au sujet de la situation d'une de ses propriétés sur le territoire de la municipalité de Brigham.

61-0223

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉ

PRÉSENTATION D'UN PROJET D'ANALYSE DE DÉMOCRATIE CITOYENNE PAR DES ÉTUDIANTES DU CÉGEP DE GRANBY

Des étudiantes du Cégep de Granby observeront la séance du conseil dans le cadre de leur formation et elles expliquent au conseil leur projet d'analyse de démocratie citoyenne.

ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Beauchamp présente les actualités du CLD. Il annonce notamment le Rendez-vous économique annuel du CLD de Brome-Missisquoi, lequel se tiendra de 16 h à 19 h le 24 avril 2023 à l'Euro-Spa, dans la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, ainsi que le lancement de la saison touristique le 1^{er} juin au Bedford Loft dans la ville de Bedford.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE : ENJEUX EN HÉBERGEMENT

Monsieur Beauchamp présente les enjeux en hébergement en matière de développement touristique. Il présente notamment certaines statistiques en lien avec la location à court terme dans la région de Brome-Missisquoi.

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT DU 15 FÉVRIER 2023

Madame Grimard présente le rapport du comité consultatif d'aménagement, lequel s'est tenu le 15 février 2023.

CERTIFICATS DE CONFORMITÉ

62-0223

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – ZONAGE 458-63 - VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 8 février le règlement 458-63 modifiant le règlement de zonage 458;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier les dispositions sur les bâtiments accessoires supplémentaires;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-63 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

63-0223

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – ZONAGE 1037-31-2022 - VILLE DE BROMONT

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 7 février le règlement 1037-31-2022 modifiant le règlement de zonage 1037-2017;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à agrandir les zones P5-05 et PDA9-02, de modifier les dispositions particulières applicables à l'usage camping et de modifier la définition d'un lot desservi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1037-31-2022 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

64-0223

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – PERMIS ET CERTIFICAT 1041-05-2022 - VILLE DE BROMONT

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 17 janvier le règlement 1041-05-2022 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats 1041-2017;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier des conditions de délivrance du permis de construction;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1041-05-2022 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

65-0223

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – ZONAGE 699-22-25 - VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 13 janvier le règlement 699-22-25 modifiant le règlement de zonage 699-11;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à agrandir la zone PB-8 à même la zone PA-2 (Résidence Bedford);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAI
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 699-22-25 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

66-0223

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – ZONAGE 1841-38-2022 - VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 13 février le règlement 1841-38-2022 modifiant le règlement de zonage 1841;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à autoriser les habitations jumelées et en rangée dans le secteur des rues Albert-Millaire, Pauline-Julien, Gilles-Pelletier et de modifier les dispositions sur l'abattage;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAI
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1841-38-2022 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

67-0223

RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI SUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DE LA COP15

CONSIDÉRANT le fait que la COP15 sur la biodiversité, qui s'est tenue à Montréal en décembre 2022, représente un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité;

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques;

CONSIDÉRANT les effets positifs de la nature sur la santé et le bien-être des populations;

CONSIDÉRANT les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois d'ici 2030;

CONSIDÉRANT que les MRC, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, représentent des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité;

CONSIDÉRANT la nécessité que les différents acteurs concernés travaillent en collaboration afin de favoriser notamment la cohabitation des diverses utilisations du sol avec la préservation de la biodiversité et des écosystèmes;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

DE DONNER la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire.

DE PARTICIPER aux efforts de restauration des écosystèmes dégradés en priorisant les habitats d'espèces indigènes, les milieux humides et riverains ainsi que les espaces naturels de proximité tout en prenant en compte la connectivité écologique et les enjeux liés à l'eau.

DE TRAVAILLER en collaboration avec l'ensemble des acteurs régionaux à la mise en place d'un réseau d'aires protégées planifié et structuré ainsi qu'à d'autres mesures de conservation efficaces sur le territoire de Brome-Missisquoi pour contribuer à l'atteinte des cibles de 30 % de conservation d'ici 2030.

DE TRAVAILLER en collaboration avec les différents acteurs concernés afin de considérer la cohabitation avec les diverses utilisations du sol et concilier les objectifs de préservation de la biodiversité et des écosystèmes;

DE VOIR à une meilleure protection des habitats des espèces à situation précaire sur le territoire de Brome-Missisquoi.

DE COLLABORER à assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en misant sur la concertation et la sensibilisation.

DE PRIORISER des solutions pour favoriser l'accès à certains milieux naturels pour la population de Brome-Missisquoi.

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de préciser le concept des « Autres mesures de conservation efficaces » (AMCE) édicté dans la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (LCPN), laquelle prévoit la tenue d'un registre des AMCE pour reconnaître des territoires efficacement conservés qui ne font pas partie du système officiel d'aires protégées.

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un soutien financier aux municipalités pour l'acquisition de milieux naturels à conserver et l'amélioration de l'accès aux milieux naturels ainsi que pour minimiser les impacts fiscaux pour le milieu municipal ayant des propriétés grevées d'un statut en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et pour les propriétés protégées à perpétuité détenues de plein titre par un organisme de conservation reconnu.

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux acteurs suivants :

- Madame Isabelle Charest, ministre et députée de Brome-Missisquoi;
- Monsieur Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités;
- Monsieur Daniel Côté, président de l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

68-0223

AUTORISATION D'ACCÈS À L'ESPACE DE RÉEMPLOI RÉGIONAL POUR CERTAINS ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM) a acheminé à la MRC une proposition afin d'offrir l'accès à l'espace de réemploi à certains organismes qui sont en lien avec les personnes démunies en y proposant que lesdits organismes sélectionnés puissent réserver des meubles, pour un court laps de temps, selon les besoins urgents à traiter, et qu'elles prennent en charge le transport et la livraison aux personnes concernées;

CONSIDÉRANT que le comité de gestion des matières résiduelles a accueilli favorablement cette proposition à son comité du 2 novembre 2022;

CONSIDÉRANT que le réseau de développement social de Brome-Missisquoi a trouvé cette initiative des plus intéressantes;

CONSIDÉRANT que ce projet n'entraîne pas de frais supplémentaires à la MRC et que les opérations et la logistique reliées à ce service seront assurées par la RIGMRBM;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAI
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

Procès-verbal de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser l'accès gratuitement à l'espace de réemploi, situé à la RIGMRBM, à un organisme, préalablement désigné, et dont la mission est sociale en soutien aux communautés afin qu'il puisse réserver des meubles, pour un court laps de temps, tout en assurant le transport et la livraison aux personnes concernées.

De permettre au personnel de la MRC, avec le milieu, d'identifier l'organisme désigné dans chacun des pôles ou offrant un service à l'échelle de la MRC, par la suite, en informer la RIGMRBM ainsi que tout changement qui pourrait survenir au fil du temps et d'établir les modalités de fonctionnement en collaboration avec la RIGMRBM.

D'autoriser le personnel de la MRC à négocier, s'il y a lieu, un addenda avec la RIGMRBM relativement à l'entente des services offerts à l'écocentre régional, afin d'y intégrer la proposition en préambule.

ADOPTÉ

COURS D'EAU

69-0223

RÉSILIATION DU MANDAT D'ALPG – TRAVAUX DE LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU NORTH BRANCH

CONSIDÉRANT la demande d'entretien de la branche 4 du cours d'eau North Branch par la Ville de Dunham;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés en partie et que ceux-ci ont été interrompus puisqu'une portion de la zone visée est en milieu humide et que des autorisations additionnelles sont nécessaires;

CONSIDÉRANT que des modifications législatives ont eu lieu depuis le début des travaux quant au resserrement des normes pour ce type de travaux auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT la résolution 315-22 de la Ville de Dunham de confirmer à la MRC Brome-Missisquoi l'arrêt du projet pour les travaux de nettoyage du cours d'eau North Branch visé par la résolution 142-14 et de demander la fermeture du dossier;

CONSIDÉRANT la nécessité d'aviser la firme ALPG consultants inc. de fermer ce dossier et ainsi procéder à la facturation à la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR STEVEN NEIL
ET RÉSOLU :**

De mettre fin à l'entente avec ALPG consultants inc. une fois l'accomplissement des dernières obligations restantes, si nécessaire.

De répartir toutes les dépenses associées à ce dossier à la Ville de Dunham.

Une fois les dernières formalités accomplies, de procéder à la fermeture du dossier.

ADOPTÉ

70-0223

NOMINATION SERVICES PROFESSIONNELS – COURS D'EAU SURPRENANT

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau Surprenant par la Municipalité de Sainte-Sabine;

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6) attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services d'une firme de professionnels pour assurer certains services dans le cadre de la réalisation des travaux;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De mandater la firme ALPG consultants inc. au coût du mandat de 9 800 \$, excluant les taxes, pour donner suite à la demande du conseil municipal de Sainte-Sabine relativement au cours d'eau Surprenant, pour la réalisation de travaux tels que la collecte de données techniques, la rédaction d'un sommaire exécutif, la production des plans et devis, le support professionnel à la réunion des intéressés, ainsi que la surveillance des travaux qui seront effectués au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés, ainsi que la préparation des documents pour autorisation ministérielle, seront effectuées par le personnel de la MRC.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

71-0223

NOMINATION SERVICES PROFESSIONNELS – BRANCHE 40C DU COURS D'EAU MORPIONS

CONSIDÉRANT la demande d'entretien de la branche 40C du cours d'eau Morpions par la Municipalité de Sainte-Sabine;

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6) attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services d'une firme de professionnels pour assurer certains services dans le cadre de la réalisation des travaux;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR DENIS VAILLANCOURT
ET RÉSOLU :**

De mandater la firme ALPG consultants inc. au coût du mandat de 9 800 \$, excluant les taxes, pour donner suite à la demande du conseil municipal de Sainte-Sabine relativement à la branche 40C du cours d'eau Morpions, pour la réalisation de travaux tels que la collecte de données techniques, la rédaction d'un sommaire exécutif, la production des plans et devis, le support professionnel à la réunion des intéressés, ainsi que la surveillance des travaux qui seront effectués au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés, ainsi que la préparation des documents pour autorisation ministérielle, seront effectuées par le personnel de la MRC.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

RAPPORT DU COMITÉ TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DU 9 FÉVRIER 2023

Dépôt du rapport du comité transport adapté et collectif lequel s'est tenu le 9 février 2023.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 06-0323 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 02-0122 CONCERNANT L'ORGANISATION DU TRANSPORT COLLECTIF ET DU TRANSPORT ADAPTÉ DE PERSONNES DANS LA MRC BROME-MISSISQUOI

Avis de motion est, par la présente, donné par Lucie Dagenais, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, elle ou un(e) autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement 06-0323 modifiant le Règlement 02-0122 concernant l'organisation du transport collectif et du transport adapté de personnes dans la MRC Brome-Missisquoi*. Un projet de règlement est également présenté aux membres du conseil. Des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

72-0223

REPORT DE L'ÉCHÉANCE DU PROJET LI-MIT (LABORATOIRE SUR LE TRANSPORT INTELLIGENT)

CONSIDÉRANT la création du Fonds régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020;

CONSIDÉRANT que les projets émanant de ce Fonds visent un impact positif pour la région;

CONSIDÉRANT la participation de la MRC Brome-Missisquoi, relativement au FRR Volet 3 - « Signature innovation » dans le cadre de son projet de « LI-MIT »;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a jusqu'au 31 décembre 2025 pour dépenser les sommes remises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que la pandémie, ayant débuté en février 2020, ainsi que les enjeux de main-d'œuvre a eu pour effet de retarder considérablement l'élaboration et la mise en œuvre du projet;

CONSIDÉRANT la nécessité dans ce contexte, de reporter l'échéance du projet LI-MIT;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une prolongation de l'échéance, minimalement au 31 décembre 2026, pour la terminaison de notre projet « Signature innovation » du FRR-3 « LI-MIT ».

De transmettre une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, à la ministre et députée provinciale de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest.

De solliciter l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec et de l'Association des directions du développement économique local du Québec.

ADOPTÉ

73-0223

AUTORISATION DE NÉGOCIATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC AMI-BUS INC. – SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ PAR AUTOBUS ET MINIBUS

CONSIDÉRANT la nécessité de négocier un contrat de gré à gré avec un transporteur afin d'assurer le service de transport collectif et adapté par autobus et minibus;

CONSIDÉRANT le *Règlement 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi*;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le coordonnateur des transports, monsieur Dominic Alexandre, ainsi que la directrice générale adjointe, madame Mélanie Thibault, à négocier une entente de gré à gré avec Ami-Bus inc. Ladite entente devra être soumise au conseil avant sa conclusion finale, le cas échéant.

ADOPTÉ

74-0223

NOMINATION DU REPRÉSENTANT SUR LA TABLE DES PORTE-PAROLES DU RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que la MRC doit être représentée sur le comité des porte-parole du Réseau de développement de la communauté territoriale de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT le changement de personnel au niveau de la coordination des services de transport;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

De nommer monsieur Dominic Alexandre à titre de représentant de l'axe transport au sein du comité des porte-parole du Réseau de développement social de Brome-Missisquoi (RDSBM).

De confirmer le maintien de madame Frances Champigny à titre de substitut.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 8 FÉVRIER 2023

Monsieur Desmarais présente le rapport de la séance ordinaire du comité administratif, laquelle s'est tenue le 8 février 2023.

75-0223

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAMH POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET PARTICULIER EN LIEN AVEC LES MILIEUX NATURELS POUR L'ANNÉE 2022-2023

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la MRC Brome-Missisquoi d'acheminer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la réalisation d'un projet particulier sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les priorités d'actions pour la MRC en 2023 en lien avec les milieux naturels ainsi que la protection et la mise en valeur de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi souhaite mettre en place une démarche de concertation régionale dans le but d'assurer l'arrimage des travaux issus du Plan régional des milieux naturels (PRMN) aux outils de planification et d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que pour mener à bien ce projet une somme de 50 000 \$ est nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

Procès-verbal de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De demander une aide financière au MAMH de 50 000 \$, pour l'année 2022-2023, dans le cadre du projet particulier d'arrimage des travaux issus du Plan régional des milieux naturels (PRMN) aux outils de planification et d'aménagement du territoire notamment par la formation d'un comité de travail régional, l'élaboration d'un contrôle intérimaire, la révision des normes actuelles et l'élaboration du cadre normatif en lien avec les objectifs du PRMN.

D'autoriser madame Nathalie Grimard, directrice générale adjointe, Robert Desmarais, directeur général et/ou Mélanie Thibault, directrice générale adjointe, à signer la demande d'aide financière et tout autre document.

D'autoriser madame Nathalie Grimard, directrice générale adjointe, Robert Desmarais, directeur général et/ou Mélanie Thibault, directrice générale adjointe, ainsi que le préfet Patrick Melchior à signer, une fois la réponse favorable reçue, le protocole d'entente ainsi que tout document rattaché.

ADOPTÉ

76-0223

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAMH POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET PARTICULIER EN LIEN AVEC L'ENJEU DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POUR L'ANNÉE 2023-2024

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la MRC Brome-Missisquoi d'acheminer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la réalisation d'un projet particulier sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les priorités d'actions actuelles pour la MRC en lien avec les enjeux d'approvisionnement en eau ;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la MRC d'entamer des travaux dans le but de se doter d'un plan régional de gestion intégrée des ressources en eau visant à assurer un approvisionnement en eau durable et résilient face aux aléas climatiques ;

CONSIDÉRANT que pour mener à bien ce projet une somme de 50 000 \$ est nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR DOMINIQUE MARTEL
ET RÉSOLU:**

De demander une aide financière au MAMH de 50 000 \$, pour l'année 2023-2024, dans le cadre du projet particulier afin d'adresser l'enjeu de l'approvisionnement en eau, principalement pour développer un plan régional de gestion intégrée d'approvisionnement en eau.

D'autoriser madame Nathalie Grimard, directrice générale adjointe, Robert Desmarais, directeur général et/ou Mélanie Thibault, directrice générale adjointe, à signer la demande d'aide financière et tout autre document.

D'autoriser madame Nathalie Grimard, directrice générale adjointe, Robert Desmarais, directeur général et/ou Mélanie Thibault, directrice générale adjointe, ainsi que le préfet Patrick Melchior à signer, une fois la réponse favorable reçue, le protocole d'entente ainsi que tout document rattaché.

ADOPTÉ

77-0223

AUTORISATION DE DEMANDER UNE AIDE FINANCIÈRE AU RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE BROME-MISSISQUOI – PROJETS RELATIFS À L'ENJEU DE L'ABORDABILITÉ EN HABITATION

CONSIDÉRANT l'enjeu régional de l'abordabilité en habitation;

Procès-verbal de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT les priorités d'actions pour la MRC en 2023 et son souhait de mieux outiller et accompagner les acteurs clés du territoire face à cet enjeu;

CONSIDÉRANT l'opportunité de demander une aide financière au réseau de développement social de Brome-Missisquoi via son fiduciaire la Corporation de développement communautaire de Brome-Missisquoi (« CDC ») pour travailler cet enjeu;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT BENOÎT
APPUYÉ PAR GUY FAVREAU
ET RÉSOLU:**

De demander une aide financière de 40 000 \$ au réseau de développement social de Brome-Missisquoi via son fiduciaire la Corporation de développement communautaire de Brome-Missisquoi (« CDC ») en lien avec des projets relatifs à l'enjeu de l'abordabilité en habitation.

D'autoriser monsieur Robert Desmarais, directeur général, madame Mélanie Thibault, et/ou Nathalie Grimard, directrices générales adjointes, à signer tous les documents nécessaires à cet effet, dont la convention de gestion de l'aide financière.

ADOPTÉ

78-0223

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FORESTERIE ET À L'APPLICATION DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES 2023 – 2025

CONSIDÉRANT que l'ancienne *Entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres* est venue à échéance le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (et des articles 468 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes) pour conclure une nouvelle entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme concernant l'abattage d'arbres avec la MRC ;

CONSIDÉRANT que ladite entente sera rétroactive au 1^{er} janvier 2023;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de l'*Entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres 2023 – 2025* par le préfet, monsieur Patrick Melchior et par le directeur général, monsieur Robert Desmarais.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 04-0323 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES, DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET À CERTAINS AUTRES FONCTIONNAIRES

Avis de motion est, par la présente, donné par Sylvie Beauregard, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, elle ou un(e) autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement 04-0323 concernant l'administration des finances, déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au directeur général et à certains autres fonctionnaires*. Un projet de règlement est également présenté aux membres du conseil. Des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

79-0223

NOUVEAU FONDS POUR LE MAINTIEN DES SERVICES DE PROXIMITÉ

CONSIDÉRANT l'opportunité de transmettre des idées au MAMH concernant le nouveau volet du FRR pour le maintien des services de proximité;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAI
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU:**

D'indiquer à la ministre que le nouveau volet du FRR pour le maintien des services de proximité pourrait servir, notamment, pour les services de base dans les villages et les quartiers des villes, soit l'alimentation, l'essence, l'éducation, la santé, les services de garde, les services de la SQ. Aussi, d'autres services devraient être pris en compte pour favoriser l'organisation du « noyau de proximité », soit la mobilité active des personnes, le transport collectif et adapté, le travail de proximité en santé mentale, etc.

ADOPTÉ

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 16 FÉVRIER 2023

Monsieur Desmarais présente le rapport du comité de sécurité publique lequel s'est tenu le 16 février 2023.

80-0223


DIMINUTION DES EFFECTIFS POLICIERS : DEMANDE AU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE REVOIR SA POSITION

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique souhaite conclure avec la MRC une nouvelle entente pour les services policiers de la Sûreté du Québec dans laquelle trois patrouilleurs seraient retranchés aux effectifs actuels du poste de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la population permanente de la MRC a augmenté de 13,2 % depuis cinq ans pour s'établir à 67 591 et que la population de villégiature s'établit à plus de 15 000 personnes;

CONSIDÉRANT l'augmentation croissante des touristes et des visiteurs tout au long de l'année sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que les crimes contre la personne ont augmenté de 21,5 % entre 2021 et 2022, les crimes contre la propriété de 19,6 %, les crimes totaux de 11,5 % et les cartes d'appels de 9 %;

Statistiques d'activités de la Sûreté du Québec 2021-2022											
	2021					2022					Écart
	Avril-mai	Juin-juill	Août-sept	Oct-nov	Total	Avril-mai	Juin-juill	Août-sept	Oct-nov	Total	
Crimes contre la personne	77	96	96	80	349	111	117	102	94	424	21.5%
Crimes contre la propriété	90	111	122	103	426	116	95	182	108	501	17.6%
Total criminalité	489	518	513	506	2026	574	548	589	548	2259	11.5%
Cartes d'appel	183	261	248	212	904	232	250	256	247	985	9.0%

CONSIDÉRANT que le territoire de Brome-Missisquoi avec ses 1 537 km², ses cinq pôles urbains (Cowansville, Farnham, Lac-Brome, Bedford et Sutton) et ses 15 municipalités rurales pose des défis particuliers quant à la couverture par les patrouilleurs;

CONSIDÉRANT l'augmentation importante de la charge des policiers patrouilleurs pour des interventions liées à des problèmes de santé mentale et d'itinérance;

Procès-verbal de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT le nécessaire travail des policiers patrouilleurs de faire de la prévention et de l'accompagnement avec les communautés;

CONSIDÉRANT que la somme payable par les 20 municipalités de la MRC s'élève à 9 839 377 \$, en hausse de 495 859 \$ en 2023 et que la réduction des effectifs policiers ne diminuerait aucunement la facture payée par les municipalités;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De demander au ministre de la Sécurité publique, monsieur François Bonnardel, de reconsidérer sa décision de réduire le nombre de patrouilleurs pour le poste de Brome-Missisquoi.

De demander au ministre d'ajouter plutôt deux nouveaux policiers patrouilleurs au poste de Brome-Missisquoi afin de mieux répondre aux besoins croissants en matière de sécurité publique sur le territoire de Brome-Missisquoi.

De demander une rencontre avec le ministre de la Sécurité publique dans les meilleurs délais afin de lui présenter les justifications de la demande du conseil.

ADOPTÉ

SÉANCE DE PHOTOS DES MAIRES LE 21 MARS À PARTIR DE 18 H

M^e Legrand fait un rappel aux membres du conseil en lien avec la prise d'une photo le 21 mars prochain à partir de 18 h.

CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR LES MOIS DE FÉVRIER ET DE MARS 2023

Monsieur Desmarais présente le calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de février et de mars 2023.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est présentée au conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est adressée au conseil.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée par le public.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

81-0223

Patrick Melchior, préfet

David Legrand, greffier